

CFBS : Certificat de Base à la Sécurité

Conditions d'admission à l'entrée en formation :

- Visite médicale à jour auprès du médecin des Gens de Mer.

Contenu de la formation :

FORMATIONS SPECIFIQUES		
Certificat de formation de base à la sécurité (CFBS)		
T.I.S. Techniques individuelles de survie	10 h	5 h
F.B.L.I. Formation de base à la lutte contre l'incendie	8 h	10 h
P.S.C.1 Prévention et Secours civiques de niveau 1	10 h	
EM 1 Enseignement Médical	4 h	
Sécurité des personnes et responsabilités sociales	8 h	
Total CFBS	55 h	

Durée :

- Formation spécifique : 55 heures

Tarif : nous contacter

Conditions d'obtentions du certificat :

- Avoir suivi et participé aux 4 modules de formation
- Avoir atteint les normes de compétences minimales requises prévues par les tableaux A-VI/1-1, A-VI/1, A-VI/1-2.2, A-VI/1-4 du code STCW

**Ce certificat est obligatoire pour embarquer.
 Il est soumis à une revalidation quinquennale, à l'exception du module
 SPRS**

Texte de référence :

Arrêté du 26 juillet 2013, modifié par arrêté du 09 mars 2015, relatif à la délivrance du certificat de formation de base à la sécurité

Arrêté du 29 juin 2011, modifié par arrêté modificatif du 18 avril 2016, relatif à la formation médicale des personnels embarqués à bord des navires armés avec un rôle d'équipage

Financement :

En fonction de votre situation : prise en charge possible par votre employeur, un OPCA comme Agefos PME, Agefice , Fongécif ou Pole emploi....

Revalidation CFBS : Certificat de Base à la Sécurité

Conditions d'admission à l'entrée en formation :

- Toute personne voulant embarquer dans le cadre du STCW 2010, ayant le CFBS à revalider (tous les 5 ans)
- Etre titulaire du CFBS
- Visite médicale à jour auprès du médecin des Gens de Mer.

Objectif :

- Obtenir les compétences pour survivre en mer en cas d'abandon de navire(**TIS**)
- Obtenir les compétences pour :
 - Réduire au minimum le risque d'incendie et être préparé à faire face à des situations d'urgence dues à un incendie.
 - Lutter contre les incendies et les éteindre (**FBLI**)

Contenu de la formation :

- Revalidation Techniques individuelles de survie (TIS) : 8h
- Revalidation Formation de base à la lutte contre l'incendie (FBLI) : 14h

Durée : 22 heures

Tarif : nous contacter

Texte de référence :

Arrêté du 24 juillet 2013 relatif à la revalidation des titres de formation professionnelle maritime